

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2014

---

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT.-.Dominique BILLY.-.Michel COULETEL- Christian CUSSONNEAU Catherine CLEMOT - Martine BEAUMONT

Absente excusée : Caroline ROBINEAU.

Absent : Gilles FOULON.

### **Convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail**

Monsieur le Maire a fait part au conseil Municipal de la convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail pour les agents de la collectivité dans le cadre des visites de médecine préventive du travail, établie par le Centre hospitalier de Saumur.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- a accepté cette convention entre le Centre hospitalier de Saumur et la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015 et autorise le Maire à la signer.

### **Contrat d'assurances groupe « risques statutaires »**

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1er janvier 2015 et a chargé Monsieur le Maire de signer la demande de consultation dont les caractéristiques sont les suivantes :

- . Couverture de l'ensemble des risques statutaires
- . Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- . Garantie des charges patronales (optionnelle).
- . Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

### **Création d'un poste d'attaché (secrétariat)**

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé la création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet, à raison de 27/35<sup>ième</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **Vote des Subventions**

Le Conseil Municipal a attribué, les subventions suivantes :

. Association "Familles Rurales" - Les Ulmes	
↳ pour le Centre de Loisir .....	3 euros par enfant et par jour
↳ pour les autres activités .....	1200€
. Groupement de Défense et de Protection des Cultures – Les Ulmes .....	130€
. Association "Centre de Soins" - Doué-la-Fontaine .....	160€
. Mutuelle Nationale Territoriale.....	160€
. Ligue Nationale contre le Cancer .....	105€
. BTP CFA Indre et Loire.....	21€
. Association "Réseau Gérontologique du Saumurois" .....	105€
. Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire .....	50€
. M.F.R. Beaufort en Anjou Gée .....	21€
. M.F.R. "La Riffaudière" - Doué-la-Fontaine .....	21€
.Chambre des Métiers et de l'Artisanat de M.et Loire.....	21€

### **Investissements 2014**

- Travaux de voirie entretien : route de Meigné, rue des Moulins et rue des Tilleuls
- réfection d'un caniveau : rue des Ormes
- cimetière : reprises des concessions
- plateforme pour chargement des troncs d'arbres communaux au lieudit « Le gros Chilloux »
- dalles de béton pour tables de pique-nique
- école : Changement support luminaire dans une classe

### **Travaux d'étanchéité du dôme de l'église**

Le conseil a approuvé le devis de l'entreprise Dupuis concernant les travaux du dôme de l'église, pour la somme de 697.50 euros HT, soit 837 € TTC.

### **Barrière de clôture de la garderie périscolaire**

Le conseil a approuvé le devis de la SARL Bruno HAY, concernant la fourniture et la pose d'un portail pour la garderie périscolaire pour la somme de 1 980 euros HT, soit 2 376 € TTC.

### **Questions diverses**

#### **Renouvellement du contrat enfance et jeunesse**

La Communauté de communes et l'ensemble des communes ont signé un contrat d'objectifs et de cofinancement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire intitulé Contrat Enfance et Jeunesse. Ce contrat de quatre ans a débuté au 1er janvier 2009 et arrivait à échéance au 31 décembre 2012.

Ce contrat est coordonné par la communauté de communes.

La CAF propose un renouvellement du contrat enfance et jeunesse pour une nouvelle période de quatre ans, de 2013 à 2016.

Les contrats Enfance et Jeunesse ont deux objectifs principaux :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- a approuvé les termes du contrat Enfance et Jeunesse ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire et avec la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire (deux contrats).

#### **Extincteurs et plan d'intervention garderie**

Le conseil a décidé de retenir la proposition de Maintenance Incendie du Sud Ouest, concernant l'acquisition d'extincteurs et plan d'évacuation, pour la somme de 516.16 € TTC.

#### **Lave linge**

Le conseil a décidé de retenir la proposition de DOMETEC, concernant le remplacement du lave linge de la cantine, pour la somme de 449.90 € TTC.